

## Les radars tronçons

- Session : 2020-2021
- Année : 2020
- N° : 22 (2020-2021) 1

2 élément(s) trouvé(s).

- **Question écrite du 05/10/2020**

- de LEGASSE Dimitri
- à DE BUE Valérie, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière

À la suite de l'exemple du nord, les radars tronçons vont se multiplier en Wallonie afin de tendre vers l'objectif zéro décès. L'objectif annoncé par le prédécesseur de Madame la Ministre était de 167 radars pour la fin 2020, mais le délai ne sera pas tenu. 44 radars ont été installés et une série d'autres sont prévus pour 2021.

Le radar tronçon sur la N25 à hauteur de Court-Saint-Étienne a commencé à verbaliser.

Madame la Ministre peut-elle me donner un bref bilan du radar tronçon sur la N25 à hauteur de Court-Saint-Étienne depuis sa mise en fonction ?

Tous les radars tronçons seront-ils annoncés par des panneaux ?

L'objectif des 167 radars est-il toujours d'actualité et quand sera-t-il atteint ?

- **Réponse du 23/10/2020**

- de DE BUE Valérie

Les contrôles routiers relevant des services de police, je ne peux établir un bilan des contrôles et des infractions de vitesse liées au radar tronçon sur la N25 à hauteur de Genappe depuis sa mise en service.

Tous les radars permanents sont systématiquement annoncés et signalés en Wallonie. Le souhait est d'avertir les usagers qu'ils risquent d'être contrôlés à ces endroits qui sont des zones sensibles du réseau routier sur le plan de la sécurité routière.

L'objectif n'est pas de verbaliser ou de surprendre les automobilistes par ces contrôles, mais l'objectif est d'amener les usagers à respecter la limite de vitesse.

Complémentairement aux 250 radars permanents existants, la Région s'est engagée à installer près de 200 radars, respectivement 160 radars fixes, 24 radars tronçons et 11 radars feux, dont le déploiement mobilise toutes les équipes durant encore quelques mois.

La crise sanitaire de la Covid-19-19 a perturbé les travaux d'installation. En effet, certaines entreprises ont été amenées à arrêter toute activité pendant un peu plus de 2 mois. Par ailleurs, une partie importante de l'équipement provenant de zones confinées à l'étranger, les délais de réception de l'équipement des radars fixes sont très longs.

Ajoutons qu'outre les équipes de l'administration régionale et des adjudicataires, ces

installations nécessitent aussi l'intervention de plusieurs prestataires extérieurs : télécoms, GRD, métrologie... À titre d'information, un nouveau raccordement électrique s'effectue généralement dans un délai de 3 mois après l'accord du GRD, gestionnaire de réseau de distribution.

À la fin septembre, approximativement la moitié des 200 radars prévus sont installés. Le taux d'installation grimpera aux environs des trois quarts d'ici la fin de cette année.